



**PRÉFET  
DE CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de la cohésion sociale**

Ajaccio, le 19 février 2021

**Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement**

**Budget opérationnel de programme  
« Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »  
(BOP 177)**

**Bilan 2020 – Pour information**

**1. La dotation**

Au 31 décembre 2020, le montant total de l'enveloppe notifiée à la Corse et mise à disposition dans le cadre de la mise en œuvre des politiques relevant du BOP 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » s'est élevé à :

**6 199 117,00 € en AE  
6 211 521,48 € en CP**

Cette dotation, en augmentation de 19 % par rapport à l'enveloppe 2019, a été répartie comme suit :

Domaines fonctionnels	2019	2020	Evolution 2020/2019	
			Valeur	%
<b>Allocations et dépenses d'aide sociale</b>	20 837	10838	-9 999	-48%
<b>Veille sociale *</b>	608 369	651 116	42 747	7%
<b>Hébergement d'urgence *</b>	709 110	1 396 651	687 541	97%
<b>Dotation régionale limitative des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)</b>	2 754 174	2 756 033	1 859	0%
<b>Logement adapté *</b>	1 095 330	1 293 304	197 974	18%
<b>Conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale</b>	41 415	91 175	49 760	120%
<b>Total</b>	<b>5 229 235</b>	<b>6 199 117</b>	<b>969 882</b>	<b>19%</b>

\* Veille sociale : Accueils de jour, maraude, Samu social, SIAO

\* Hébergement d'urgence : Centre d'hébergement d'urgence , places hors CHU, Nuitées hôtelières

\* Logement adapté : Résidences sociales, Intermédiation locative, Pensions de famille

A noter que la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 a engendré des dépenses exceptionnelles liées à :

- l'ouverture d'un centre d'hébergement spécialisé (site de desserrement à Porticcio) pour l'accueil de malades sans gravité ne nécessitant pas une hospitalisation ,
- l'ouverture de centres d'hébergement temporaire à Ajaccio et Porto-Vecchio (centres d'isolement pour malades sans gravité, places d'hébergement supplémentaires pour non malades),
- l'ouverture H24 du centre d'hébergement d'urgence à Ajaccio,
- le recours à des nuitées hôtelières,

- des frais d'équipement, d'hygiène, des frais de nettoyage, de désinfection, de gardiennage, etc.

Par ailleurs, a été mise en place une prime exceptionnelle (prime Covid) destinée aux personnels des établissements avec compensation de l'État à hauteur de 1 000 € par personne.

Pour 2020, le montant total des sommes engagées et mises en paiement pour la prise en charge du « surcoût » lié à la crise sanitaire s'est élevé à **476 142 €**.

## 2. État des lieux

Au 31 décembre 2020, le parc « Accueil, Hébergement, Insertion » comprenait :

Prise en charge de première intention - veille sociale :

**2 maraudes** : 1 par département dont l'une s'est professionnalisée pour devenir un SAMU social  
**4 accueils de jours** : 3 en Corse du Sud, 1 en Haute-Corse

**A noter en 2020** : le renforcement des trois accueils de jour existants (deux en Corse-du-Sud et un en Haute-Corse) et la création d'un accueil de jour à Porto-Vecchio.

Hébergement d'urgence :

**94 places** : 56% en Corse du Sud (53) et 44% en Haute-Corse (41)  
 Portées par **6 structures** associatives  
 Coût moyen à la place 2020 = **29 €** /jour

**A noter en 2020** : la pérennisation de 6 places à destination des femmes victimes de violences sur les 25 places supplémentaires ouvertes en 2019.

L'augmentation de 97 % de cette ligne budgétaire par rapport à 2019 est due aux surcoûts engendrés par la crise sanitaire, l'ouverture de structures en H24 ainsi que le financement en année pleine des 25 places d'hébergement d'urgence ouvertes entre juillet et novembre 2019.

Dispositif d'insertion :

**168 places** : 58% en Corse du Sud (97), 42% en Haute-Corse (71)  
**4 CHRS** : 2 en Corse du Sud, 2 en Haute-Corse  
**68 places d' « Allocation Logement Temporaire »** : 79% en Corse du Sud (54) et 21% en Haute-Corse (14)

**A noter en 2020** : La dotation régionale limitative des CHRS a été maintenue à la hauteur de 2019 afin de ne pas fragiliser les établissements. Aussi, le mécanisme de convergence négative pour ceux se situant au dessus des tarifs plafonds mis en place à partir de 2018 a été suspendu en 2020. Aujourd'hui, l'ensemble des 4 CHRS de Corse se situe sous ces tarifs plafond.

Logement adapté :

**258 places d'intermédiation locative** : 59% en Corse du Sud (152) et 41% en Haute-Corse (106) dont 37 dans le cadre du dispositif expérimental «Una casa prima» qui se transforme en ACT «Un chez soi d'abord» en 2021.  
 Coût moyen à la place 2020 = **3 101 €**  
**56 places de pensions de famille** : 1,8% en Corse du Sud (1), 98,2% en Haute-Corse (55) pour 3 opérateurs  
**62 places en résidences sociales** (exclusivement en Corse du Sud)  
**259 places en foyer de travailleurs migrants** (exclusivement en Corse du Sud)  
**29 places en foyer de jeunes travailleurs** (exclusivement en Corse du Sud)

**A noter en 2020 :**

**Intermédiation locative** : L'objectif cible alloué à la Corse pour 2020 de 24 nouvelles places a été dépassé avec l'ouverture de 29 places (27 en Corse-du-Sud et 2 en Haute-Corse). Ainsi l'objectif de 110 places pour la période 2018/2022 est en passe d'être atteint (100 places ouvertes entre 2018 et 2020) malgré des difficultés de captation de logement dans le parc privé.

**Pensions de famille** : L'objectif cible alloué à la Corse pour la période 2018-2022 est de 43 nouvelles places dont 9 au titre de 2020. L'objectif sera dépassé avec la validation de 63 places par le comité régional de validation (19 places ouvertes en 2019, 44 prévues en 2021).

**Fluidité vers le logement :** Le nombre d'attributions de logements locatifs sociaux en faveur des personnes hébergées dans l'hébergement généraliste a été de 36, soit 120 % de l'objectif assigné au territoire contre 81 % au niveau national. Le taux d'attributions de logement social en faveur de ce public par rapport au nombre d'attributions totales a été de 4,14% en Corse contre 3,57% en moyenne au niveau national.

## Perspectives 2021 – Pour avis

### 1. La dotation

La notification des crédits du BOP 177 allouée au titre de l'exercice 2021 est parvenue le 30 janvier 2021. Ces crédits, en hausse de 9,7 % par rapport à la dotation initiale 2020, s'élève à **4 480 259 €** et comprennent une réserve de précaution de 123 356 €.

Cette dotation intègre à ce stade :

- la base socle destinée à financer les dispositifs pérennes et reconductibles (2 827 706 €),
- la mesure nouvelle 2020 pour le renforcement des accueils de jour (40 000 €),
- la mesure nouvelle 2020 de pérennisation de 6 places d'hébergement d'urgence à destination des femmes victimes de violences (84 000 €),
- la mesure nouvelle 2021 de pérennisation de 2 places hivernales ouvertes durant la campagne 2019/2020 (17 520 €),
- l'effet année pleine des 29 places d'intermédiation locative ouvertes au 31 décembre 2020 (63 800 €),
- l'effet année pleine des places ouvertes en 2020 pour le dispositif Un chez soi d'abord - Essaimage villes moyennes (21 000 €),
- la revalorisation du forfait journalier des pensions de familles (+2€/jour/place) pour les places ouvertes au 31 décembre 2020 (40 880 €),
- la mesure nouvelle 2021 pour le renforcement des accueils de jour (60 000 €),
- la mesure nouvelle 2021 pour le recrutement de 2 « équivalents temps plein » affectés aux SIAO (83 622 €),
- un acompte de 50% de la dotation régionale limitative des CHRS 2020 destiné au paiement des douzièmes des CHRS jusqu'à la campagne tarifaire 2021 (1 365 087 €).

### 2. La programmation

La veille sociale : en 2021, est prévu le renforcement des services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) avec l'octroi d'une enveloppe de 83 622 € pour le recrutement de deux « équivalents temps plein » supplémentaires. Ces effectifs supplémentaires doivent renforcer la mise en œuvre des missions d'accès au logement, de coordination des maraudes et d'observation sociale.

Le fonctionnement des accueils de jour sera renforcé et bénéficiera d'une augmentation de l'enveloppe qui sera portée à 100 000 € (77 000 € en 2020).

L'hébergement d'urgence : La pérennisation de 2 places ouvertes (2A) pendant la période hivernale 2019/2020 a été actée.

Par ailleurs, la Corse ayant été retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité, la Fraternité du partage (2A) doit ouvrir 20 places d'hébergement permettant la prise en charge d'un public trop éloigné des dispositifs actuels en lui permettant d'expérimenter à la fois «le dedans et le dehors», pour une sortie par étapes de la rue.

L'hébergement en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) :

L'article 25 de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN), rend obligatoire à l'horizon 2022 la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec l'ensemble des CHRS. Lors de sa réunion du 26 juin 2019, le CRHH de Corse a validé un calendrier prévisionnel de signature de ces contrats en 2021 pour les 4 CHRS de la région.

La crise sanitaire a fait prendre du retard aux travaux engagés. Si tout est mis en œuvre pour respecter le calendrier, il conviendra tout de même d'en vérifier la faisabilité à l'automne.

### Le logement adapté :

**Intermédiation locative** : l'objectif cible alloué à la Corse pour 2021 n'est pas encore connu.

Néanmoins, les prévisions d'ouverture de places pour l'année sont de 67 (47 en Corse-du-Sud et 20 en Haute-Corse). Sur ce nombre, en Corse-du-Sud, est prévue la création de 17 places mobilisées en mandat de gestion (gestion locative confiée par le propriétaire à une agence immobilière à vocation sociale (AIVS), l'occupant étant locataire du logement et disposant d'un bail d'une durée minimale de trois ans).

Pour ce faire, un appel à projet de création d'une agence immobilière sociale (AIS) dans le département de la Corse-du-Sud a été lancé en octobre 2020. Celui-ci ayant été infructueux, l'AAP sera renouvelé en 2021.

**Pensions de famille** : Il est prévu l'ouverture de 44 places en 2021 (26 en Corse-du-sud et 18 en Haute-Corse). Plusieurs projets sont en réflexion notamment pour l'ouverture de places de résidences accueil en Haute-Corse pour lesquels un appel à projet a été ouvert afin d'apporter une réponse de logement stable aux personnes présentant des troubles psychiques.

### Les projets :

- La commune de Porto-Vecchio, en lien avec la communauté de communes « Sud Corse » a été retenue comme territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord, ce qui va lui permettre de disposer d'un soutien financier accru de l'État.
- La transformation de 259 places de foyers de travailleurs migrants en résidences sociales (Corse du Sud) est en cours.
- Un appel à projet est à venir pour l'ouverture d'un foyer de jeunes travailleurs en Haute-Corse.
- En région, l'ouverture de 55 places dans le cadre du dispositif Appartements de coordination thérapeutique «Un chez soi d'abord » est prévue et vise à prendre en charge un public cumulant des pathologies psychiatriques et un long parcours de rue.